

Compte rendu et commentaires du groupe « Agir » au sujet du conseil municipal du
11 mars

Compte rendu et commentaires du
Conseil municipal du 11 mars 2010
par les élus du groupe « Agir pour Challes »

A l'ordre du jour :

1. procédure de validation du dossier de réalisation de la ZAC du centre ville.
2. débat d'orientation budgétaire.
3. Demande de subventions.
4. Contrat « petite enfance ».
5. Questions diverses.

1- Procédure de validation du dossier de réalisation de la ZAC du centre-ville.

Mr Paglieri pour le bureau BABYLONE nous refait l'historique du projet ; à travers sa présentation déjà bien étoffée nous apprenons que la commune de Challes est libre de son projet vis à vis de Chambéry métropole. Le projet est très antérieur à la décision de donner la maîtrise d'œuvre de ces travaux à Chambéry métropole. Satisfécit dans les rangs.

Vient l'heure pour la commune de faire valider ces études par Chambéry métropole, le Conseil Général et la Région, pour obtenir des conventions, donc des subventions ; dixit Mr Paglieri « nous avons besoin d'argent , il faut évoluer ».

M. Arnaud tient à préciser, avant que nous ne l'interrogeons, le pourquoi de la densification des constructions dans la ZAC (en 2007 32 000m² actuellement

Compte rendu et commentaires du groupe « Agir » au sujet du conseil municipal du
11 mars

34 880m²) : il a fallu affiner la répartition des capacités de construction, la crise est passée par là et Monsieur le Maire souligne la rareté des permis de construire passés aujourd'hui en mairie. Mr Paglieri se veut garant du respect des consignes dans cette densification.

B Forest demande comment il est encore possible de faire des modifications de POS depuis le 1^{er} janvier 2010, attendu que le législateur a justement donné cette date butoir pour obliger les communes retardataires à élaborer le PLU (les PLU sont une obligation inscrite par la loi SRU de décembre 2000 ; une période de transition initialement prévue jusqu'en 2005 a été prolongée jusqu'en janvier 2010).

Remarque : Nous subissons les évènements plutôt que de les anticiper, une fois encore.

M Paglieri répond que modifications et révisions sont deux choses différentes : des modifications sur des zones classées U (à urbaniser) sont possibles.

J-Y Jacquier poursuit en envisageant le cas d'une enquête publique qui conduirait à un refus ; le projet devrait-il s'arrêter ?

M Paglieri répond que non car « nous ne sommes pas pressés, nous n'avons pas peur des procéduriers ».

B Forest demande quel type de documents auront les promoteurs ? Quel cahier des charges, avec quel contenu, leur sera-t-il remis ? Ne pourrait-on pas adjoindre à ce dernier une petite phrase type : « nous sommes attachés au patrimoine immobilier de la commune »

Remarque : *nous restons très modestes avec cette intervention mais malgré tout, par cet ajout, nous souhaitons faire connaître aux promoteurs les orientations politiques et stratégiques que nous désirerions privilégier ; nous ne voulons pas faire de Challes une ville nouvelle, qui perdrait au fil des travaux et du temps son identité..*

M Grosjean reste campé sur ses positions : « non, nous n'imposerons rien mais nous choisirons le meilleur candidat »

Compte rendu et commentaires du groupe « Agir » au sujet du conseil municipal du
11 mars

M Paglieri renchérit : « cette liberté permet de révéler les potentiels et reconnaître les vrais professionnels »

Délibération n°1 : LA VALIDATION DE L'AVANT PROJET EST VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n°2 : Vote de l'arrêt du dossier de réalisation de la ZAC.

M le Maire informe le conseil de l'appui d'un cabinet spécialisé sur les énergies renouvelables pour les constructions neuves. Nous nous réjouissons de cette prise en compte mais ce n'est pas un vent écologique nouveau qui souffle sur la mairie, mais une obligation légale pour les nouveaux bâtiments.

Notre groupe redemande la possibilité d'une réunion publique d'information ; la réponse fuse : « non, nous en avons déjà organisée une et nous avons la confiance des challésiens pour avancer. »

Remarque : *Nous avons imaginé une exposition à la médiathèque avec quelques maquettes pour que les challésiens soient des administrés pleinement informés, mais incompréhension dans les rangs de la majorité.*

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La majorité propose une augmentation de 1% des taux d'imposition des impôts locaux, stables depuis 2004 ; vis à vis de nos partenaires et apporteurs de financements pour nos projets, il faut faire preuve d'efforts fiscaux car nous risquerions de ne pas obtenir les subventions demandées. En effet, notre potentiel fiscal est faible.

Par ailleurs, gérer c'est prévoir et notre capacité d'autofinancement se réduit d'année en année.

Délibération n°3 : vote du principe d'une augmentation du taux d'imposition de 1%.

Nous ne nous opposons pas à une telle proposition ; depuis le début du mandat nos interventions mettaient en évidence l'érosion de notre autofinancement, notre dépendance aux subventions extérieures et aux recettes aléatoires du Casino ; mais pour autant, faut-il peser sur tous les challésiens de la même façon ? Nous

Compte rendu et commentaires du groupe « Agir » au sujet du conseil municipal du
11 mars

proposons qu'en commission des finances un état des lieux des impôts locaux soit fait et suggérons de moduler les hausses en fonction de la situation de certains comme par exemple l'abattement en faveur des personnes aux revenus modestes ou l'abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides ; par la même occasion, nous proposons que soient examinés en commission des finances les tarifs des services proposés par la municipalité : cela est notamment le cas des tarifs de la cantine scolaire dont nous n'avons pas voté la hausse, faute d'informations suffisantes et compte tenu du fait que la hausse frappait surtout les personnes aux revenus les plus modestes.

« Stop ! arrêtons les usines à gaz » dit Mr le Maire.

M Arnaud fait alors la lecture des propositions de J-Y Jacquier faites par mail pour soumettre à la commission des finances quelques pistes de réflexions : en premier lieu, J-Y Jacquier soumet l'idée de travailler sur une présentation plus explicite et historique des comptes ainsi que l'établissement d'un budget analytique pour la culture et le développement durable.

Réponse : « que de complications! qui s'y colle ? et pourquoi faire ? doit on afficher le déficit de la bibliothèque ? » (Mr Grosjean)

Remarque : *Pour nous la médiathèque n'engendre pas un déficit mais apporte un service aux Challésiens.*

Deuxième proposition : redéfinir le domaine de compétence de la commission des finances en lui adjoignant le développement économique. En effet, durant la période de renouvellement du centre ville des commerces sont appelés à s'installer : quelle commission va mener la réflexion sur la répartition et la nature des commerces ?

Réponse du Maire : « non on ne sait pas ce qu'est le développement économique de quoi vous voulez parler ? »

J-Y Jacquier pose la question de la prise en charge des logements sociaux par les bailleurs privés.

Remarque : *à plusieurs reprises nous nous sommes inquiétés des coûts pour notre commune engendrés par la nécessité de rattraper notre retard dans la réalisation*

Compte rendu et commentaires du groupe « Agir » au sujet du conseil municipal du
11 mars

des objectifs de la loi SRU ; aujourd'hui, nous devons construire pour chaque programme immobilier, 30% de logements sociaux. Cela a été le résultat d'une volonté assumée de ne pas construire de logements sociaux sur la commune ; on nous rétorque souvent que cela fait 4-5 ans que le projet de construction de logements sociaux sur le site du Nieder Hôtel est lancé et qu'il n'est pas de la responsabilité de la majorité actuelle si la construction a pris du retard : il est souvent fait état du caractère procédurier de certains propriétaires et des insuffisances des services de l'État. Nous avons souvent rétorqué qu'en attendant le déblocage de ce dossier , la commune aurait pu avoir une politique plus impérative au moment des constructions nouvelles.... Les plus-values immobilières ont été réalisées par les promoteurs tandis que les coûts du retard en matière du logement social sont à la charge des contribuables ! Nous souhaitons donc privilégier tous les modes de financement qui permettront d'équilibrer les participations des uns et des autres.

3- Demande de subventions.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la demande de subventions pour compléter les financements du programme de 30 logements sociaux sur le site du Nieder Hôtel (rue Dénarié) : délibération n°4.

4- Contrat « petite enfance ».

Délibération n°5 : le conseil municipal autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du nouveau contrat de la petite enfance.

Questions diverses.

- Avis favorable pour le versement d'un acompte sur la subvention prévue au bénéfice de l'association sportive et culturelle de l'école élémentaire.
- Nouveau classement de la commune en qualité de commune touristique à compter du 1er mars et pour une durée de 5 années.
- Verger conservatoire : début des travaux.